

**Nick F Cerutti**

Service du Conseil municipal	
16 MARS 2023	
Décision :	Traité par :

**Lionel Rudaz**

**Conseil municipal de la Ville de Genève**  
**Commission des pétitions**  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Genève, le 8 mars 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,


Par la présente, nous nous transmettons la pétition "Pour le maintien du fragile équilibre du quartier de Plainpalais" qui a recueilli 46 signatures.

En vous en souhaitant bonne réception et en sollicitant votre soutien, recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Lionel Rudaz



Nick F Cerutti



Service du Conseil municipal

16 MARS 2023

**Pétition au Conseil administratif et  
au Conseil municipal de la Ville de Genève**

Décision :

Traité par :

**Pour le maintien du fragile équilibre du quartier de Plainpalais !**

Durant l'été 2021, le café-boutique *La Nativa* a ouvert une terrasse au numéro 5 de la rue Marguerite-Dellenbach. Il s'agit de la énième terrasse dans le quartier de Plainpalais, dont les autorisations d'heures d'ouverture mettent en péril le fragile équilibre de ce quartier.

Il faut agir rapidement avant une généralisation de l'implantation de ce type d'établissements dans des rues jusqu'à présent préservées des nuisances.

La coutume a en effet toujours voulu que quatre rues du quartier de Plainpalais (rue de l'Ecole-de-Médecine, avenue du Mail, boulevard Carl-Vogt, rue des Savoises) soient « sacrifiées » pour offrir à la population des lieux de convivialité, ciment indispensable à la vie sociale.

En échange, la tranquillité des rues intermédiaires doit être garantie avec la fermeture des activités commerciales bruyantes à 21h.

Nous demandons aux autorités municipales que la coutume soit respectée avec la fermeture de la terrasse du café-boutique *La Nativa* à 21h, quel que soit le jour de la semaine, dans un quartier déjà au maximum de son exploitation et de capacité d'absorption des nuisances sonores.

Les quatre rues précitées bénéficieraient toujours d'une ouverture possible jusqu'à 2h du matin afin de conserver ces espaces de partage et d'échanges.

Il en va du maintien de l'équilibre d'un quartier déjà fortement péjoré et de la santé psychique et physique de sa population.